

1990

**Trébeurden :** . *DF 26/Janvier 90*  
**Manifestation contre le projet de port**

Une centaine de manifestants, répondant pacifiquement à l'appel de SOS Patrimoine, ont profité de ce dimanche de vacances, pour se réunir face au port de plaisance en construction à Trébeurden. Il n'y a pas eu de prise de parole mais des groupes de discussion qui révélaient l'attachement des protestataires au respect du site naturel. Les partisans du projet, autorisé à la fin de l'année dernière par le préfet des Côtes-du-Nord, étaient également sur les lieux, entourant le maire Alain Guellec pour qui ce futur port de plaisance constituera « un ballon d'oxygène pour Trébeurden ».

*Court France Octobre 90*

**Futur port de Trébeurden** *29/10/80*

**« Touche pas à mes rochers »**

Trois cents personnes, venues de toute la Bretagne, ont manifesté samedi contre le port de Trébeurden. Avec un message très ciblé : « Touche pas à mes rochers. »

Dans le long cortège qui a conduit samedi, sous la pluie, les manifestants vers le chantier du port de Trébeurden, les positions divergeaient. Les associations pour la protection de l'environnement réclament purement et simplement la reconstitution du site. « Trébeurden sera le nouveau Plogoff ». Pour d'autres le port est une chose acquise « mais il ne faut pas laisser faire n'importe quoi. » Ainsi, les marins pêcheurs professionnels et les plaisanciers se contentent de réclamer une cale leur permettant d'avoir accès à leurs bateaux qui seront mouillés en dehors du bassin à flot d'où il ne sera pas possible d'appareiller en permanence.

Et puis maintenant s'ajoute le problème des rochers de Pors Termen. Selon les élus de la minorité municipale il y a eu des modifications substantielles aux plans. « La zone portuaire n'était pas prévue à cet endroit. » La municipalité rétorque que « cette zone est conforme à l'enquête publique.



La halte des manifestants sur les rochers de Pors-Termen : plus qu'un symbole, une volonté.

Seule une emprise d'environ 100 m<sup>2</sup> sera aménagée avec un bâtiment ne dépassant pas trois mètres. »

Toujours est-il que les manifestants refusent le bétonnage de ces rochers. La coordination du site de Trébeurden, qui s'est constituée autour de l'association « SOS Patrimoine », a obtenu une rencontre à la préfecture de Saint-Brieuc avec la municipalité et la Direction régionale de l'Architecture et de l'Environnement. Cette rencontre à la préfecture permettra sans doute de faire toute la lumière sur le respect des plans.

Plus que l'arrêt total des tra-

voux demandé par beaucoup, en attendant le jugement du conseil d'État, c'est bien sur la protection des rochers de Pors-Termen et sur une véritable cale pour les pêcheurs que se fait la plus grande unanimité. D'ailleurs le week-end précédent un rassemblement organisé par la minorité municipale sur ces deux points avait réuni deux fois plus de manifestants.

C'est dire que, si demain les engins de la société privée Campenon-Bernart s'attaquent aux rochers de Pors Termen, les manifestants se mobiliseront aussitôt.

**Christian DONAL**



# 24 HEURES EN BRETAGNE

## L'aide au réseau basque en Bretagne 11 nouvelles arrestations entre Brest et Lannion

La police judiciaire et les renseignements généraux poursuivent leur action pour démanteler le réseau d'accueil de réfugiés basques espagnols soupçonnés d'appartenir à l'ETA qui s'était constitué en Bretagne depuis quelques années.

Onze personnes qui appartiennent, semble-t-il, pour la plupart au mouvement breton, ont été interpellées dans les régions brestoise, morlaisienne et lannionnaise, lundi en soirée, et hier dès 6 heures du matin.

Ces personnes sont gardées à vue au commissariat de Brest et interrogées par des policiers spécialement revenus de Paris pour poursuivre le travail qu'ils ont entamé la semaine dernière.

On peut penser qu'après expiration du délai de garde à vue de 15 jours (pouvant être prolongé), on verra le même scénario se reproduire. A savoir le transfert en convoi des militants jusqu'à Paris et leur présentation au juge d'instruction chargé de l'affaire, Mme Laurence Le Vert.

### Hébergement clandestin

Au début de la semaine dernière, une trentaine de personnes avaient été interpellées en Bretagne, en région parisienne et au Pays basque dans le cadre d'un important coup de filet présenté comme la suite de l'interpellation, le 28 avril, à l'aéroport de Roissy, du trésorier présumé de l'ETA, Sabin Euba.

Au terme des auditions et au vu des documents saisis, les enquêteurs de la PJ et des RG avaient notamment acquis la conviction que Sabin Euba



« Solidarité Breizh-Euskadi » : c'est sur ce thème que le mouvement breton avait manifesté samedi dernier dans les rues de Brest. Ici, les drapeaux breton et basque flottent côte à côte devant la sous-préfecture. (Photo Eugène Le Droff)

était hébergé clandestinement en Bretagne depuis janvier.

De nombreux autres militants basques espagnols auraient été ainsi cachés. Parmi eux, Miguel Ibargen Erasti et Maria Conception Lopetegi, militants qualifiés de « très actifs », interpellés la semaine dernière à Brest.

Mme Le Vert a, pour l'instant, inculpé 27 personnes et fait écrouer 16 d'entre elles.

### Un militant breton connu

Parmi les personnes interrogées actuellement à Brest figure Gilbert Cabon, 32 ans, demeurant à Guimiliau, près de Morlaix. L'homme a déjà montré ses convictions bretonnes militantes : arrêté le 6 juin 89, après la découverte d'une cache d'explosifs dans une poubelle à Trébabu, (affaire ARB), il avait refusé de s'exprimer en français devant ses juges. Ce qui avait eu pour effet de re-

tarder son procès et de le maintenir en prison plus longtemps que son complice. Sa libération avait été réclamée sur tous les tons par un comité de soutien très actif.

Autres personnes gardées à vue : Michèle Kerain et son époux Michel Herjean, 49 ans, déjà connu pour ses sympathies appuyées au mouvement Emgann, qui habitent à Trézény, près de Lannion.

### Accueil familial

Il apparaît que l'accueil des basques se faisait en Bretagne dans un cadre familial : c'est un couple de basques que les policiers avaient arrêté la semaine dernière. Ce sont aussi en majorité des couples - au nombre de quatre - qui ont été pris dans le nouveau coup de filet.

L'épouse de Gilbert Cabon, Danielle, une jeune mère de famille, figure parmi les personnes gardées à vue. Déjà, il y a quelques jours, les policiers interrogèrent un homme qui devait se retirer pour aller voir son enfant.

### Un réseau cohérent

Les policiers se montrent très discrets sur leur enquête. Cependant on sait de bonne source qu'ils étaient au courant de l'existence d'un réseau d'accueil depuis au moins quatre mois. Des planques et diverses filatures avaient confirmé un renseignement.

Peut-on justement parler de réseau ? Si certaines personnes semblent un peu isolées et se sont contentées de rendre service à des amis qui le leur demandaient, les enquêteurs ont la conviction qu'il existait une véritable organisation qui plaçait et déplaçait les Basques en toute connaissance de cause. Dans ce travail organisé, ils estiment que certains sympathisants du mouvement breton ont joué un rôle prépondérant.



3 mars 1994. Ouest-France.

1994

## Activisme

Un symbole pour le « mouvement des citoyens bretons »

### Grilles enchaînées dans le Trégor

**Les grilles des bâtiments publics portaient des chaînes, mercredi matin, dans plusieurs villes du Trégor. Un geste symbolique signé par des tracts du « Mouvement des citoyens bretons ».**

Les employés de plusieurs administrations ont découvert, hier

matin, en arrivant à leur travail, des chaînes avec des cadenas sur les grilles des bâtiments publics. A Lannion, sur un des battants de la grille de l'hôtel de ville, à Tréguier et à La Roche Derrien, sur la grille de la perception des impôts, le scénario est identique.

Des tracts trouvés sur place sont signés du « Mouvement des citoyens bretons », un nom souli-

gné par des dessins représentant des bombes aux mèches allumées. Le mouvement appelle « les Bretons à se libérer de leurs chaînes », en faisant notamment état de l'oppression subie par la Bretagne en matière d'impôts. Hier soir, les services de police et de gendarmerie se refusaient à toute déclaration concernant cette affaire.



Emgann n° 100 -

tester ouvertement, ni contester cette décision.

Le Président aurait donc décidé seul d'octroyer cette somme ? Grand commis de l'Etat entouré d'autres commis galonnés, il en est capable.

Les élus du peuple sont bons pour être "consultés", mais pour décider point n'est besoin de cette valetaille : le président et ses hauts fonctionnaires sont là pour ça.

**Reste à déterminer la provenance du milliard.**

Là, les choses se corsent et la cour des comptes serait décidée à percer le mystère de la lessiveuse.

Aux dernières nouvelles, une information judiciaire est ouverte et confiée à la brigade financière du parquet de Paris. Van Risbeck, travailleur émigré polonais ayant trouvé l'asile politique en Bretagne, grand copain de Bourges et juge chargé des socialistes, un moment proposé pour le suivi de l'enquête aurait été écarté pour raison de "connivences politiques" établie. Les premières indiscretions laisseraient apparaître la complicité, dans l'affaire de la caisse noire, de trois hauts fonctionnaires, deux super-préfets en service et un "hors cadre", chef de cabinet du Président.

Des révélations sont attendues : la Région Bretagne s'est donc constituée une caisse noire de plusieurs milliards de centimes, ses **fonds secrets**, dont le Président, et peut-être ses préfets auraient la libre disposition !!!

D'après les arguments avancés par la cour des comptes, ceci est **parfaitement illégal**.

Seul le **ministre de l'intérieur** est habilité à utiliser ces pratiques (les centaines de milliards en provenance de la grande braderie des entreprises publiques, dite "dénationalisation", garantissant un matelas de fonctionnement assuré pour quelques années).

Les enquêteurs devront aussi essayer de démêler l'écheveau ayant permis de tricoter le bas de laine.

Les complicités pourraient être découvertes au sein des Conseils Généraux eux-mêmes !!!

Une association des **contribuables trompés** est en cours de constitution, son porte-parole a déjà annoncé qu'elle se porterait partie civile pour "tromperie, faux et usage de faux en écritures publiques" et demandera des dommages et intérêts.

Une plainte serait aussi déposée pour détournement des fonds publics de la Région Bretagne.

Il semblerait que les membres des comités de soutien aux écoles Diwan adhèreraient déjà massivement. En effet, les écoles en langue bretonne ont été mises en règlement judiciaire à cause du non-versement par le Conseil Régional d'une somme de 16 000 F due depuis 2 ans !

Il sera intéressant de savoir après enquête, si cette somme n'aurait pas été frauduleusement détournée à d'autres fins ou versée dans la caisse noire du Président.

Quant à vous, chers lecteurs et lectrices d'Emgann (journal non subventionné par le Conseil Régional), nous vous convions à rejoindre nombreux cette association, afin de lui donner le poids et les moyens nécessaires pour faire éclater en justice ce scandale de **caisse noire du conseil régional, les détournements de fonds publics** ou des pratiques de type maffieuses, dénoncées ces temps-ci dans d'autres coins de l'hexagone. Pasqua, ancien patron du S.A.C., spécialisé dans les financements occultes, aurait peut-être fait école auprès de ses grands commis régionaux.

**Contacts** : "Association Bretonne des Contribuables Trompés". A l'attention de Y. Dinasket. 17 place du Colombier. 35021 Rennes Cédex. Tél. 99.65.30.71.

## 150 EDIFICES PUBLICS CADENASSES PAR LES COMITES DE CITOYENS BRETONS.

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 mars, ce sont près de 150 édifices publics (gendarmeries, préfectures, sous-préfectures, perceptions...) qui se sont fait cadenasser par de mystérieux "Comités de Citoyens Bretons". En signature, un tract dont voici le texte.

Chômage et précarité. Salariés sous-payés. Stages bidon occupationnels. Désertification des bourgs. Dépôt de bilan. Fermeture des petits commerces. Faillites des artisans. Suppression des gares, etc.

Désertification des campagnes avec la disparition des petits pays. Saccage du littoral pour le profit et au détriment de la pêche traditionnelle. Répressions diverses. Contrôles abusifs. Retraits de permis. Identité bretonne bafouée à chaque instant.

**AU NEZ ET A LA BARBE DES ELUS !...**

Chômeurs, commerçants, artisans, pêcheurs, paysans, travailleurs, étudiants... sommes les otages au quotidien de l'Etat Français et de ses rouages (banques, ANPE, Assedic, flécs, trésor public, tribunaux, etc.)

**AUJOURD'HUI NOUS VOUS RENDONS VOS CHAINES. LA BRETAGNE NE CREVERA PAS !!!**

## LILLEHAMMER - NORVEGE

### Leçon d'écologie, de culture, de sport, de démocratie.

Il y a quatre ans nous étions noyés dans le déluge médiatique d'Alberville, station française choisie pour les jeux olympiques d'hiver.

Rien n'était trop beau, rien n'était trop cher. Le monde entier allait découvrir le génie français dans toutes ses dimensions.

Grands programmes autoroutiers échelonnés sur des années, montagnes évertées, autoroutes sur pilotis, ponts suspendus... des millions de tonnes de bétons coulés, des roclades, des tunnels, des hôtels 4 et 5 étoiles, des équipements dispendieux non amortissables autrement que dans la frime cocardière, et pour finir, des villes ruinées, incapables de rembourser leurs intérêts d'emprunts.

Des paysages à jamais dénaturés, des ouvrages démesurés, avec entretien à charge des contribuables pour des décennies.

Sans compter les conséquences pour les autres "Régions" dont la Bretagne, qui ont vu leurs programmes routiers amputés de 20 à 50% parce qu'il fallait bloquer les crédits sur les infrastructures des jeux.

En Norvège, pays équivalent à la Bretagne avec ses 4 millions d'habitants, pas de gabegie, de béton et de bitume, de dépenses somptuaires, de service d'ordre surexcité...

La simplicité, l'écologie, la culture, l'efficacité technique... et le plein de médailles en plus !

Un public enthousiaste, moutons et rennes au pied des pistes, motards et longues limousines remplacés par des traîneaux, paillettes, strass, majorettes et ballets laserisés éphémères mis au rancard...

Les télévisions n'avaient à montrer que de vrais visages d'un peuple du nord, revêtus de leurs habits traditionnels de fêtes (folkloriques, disaient les commentateurs) qui, visiblement décontenancés par ces images dépouillées, ces visages rayonnants, cette simplicité contagieuse, durent revoir leur vocabulaire, gommer les superlatifs dithyrambiques habituels, se mettre au diapason d'un peuple majeur respectueux de sa nature, de ses traditions, de sa culture, maître de son économie et de son avenir.

Bel exemple d'un "petit pays" indépendant, aux grands Etats hégémoniques, aux trusts multinationaux, aux tenants de la dépersonnalisation et de la grande foire libérale.

Et exemple aussi pour nous Bretons, qui aspirons à notre souveraineté nationale.

Et si un jour, la Bretagne est appelée à organiser des jeux olympiques nous saurons qu'il ne faudra surtout pas prendre des conseillers français et se souvenir de Lillehammer.

Y.P.



Ouest France

22 Mars 93

Un kilo d'explosif sur le rebord de la fenêtre

# Gourin : un attentat contre la perception

OF 22/3/93

Un attentat à l'explosif a ravagé une partie de la perception de Gourin (Morbihan), samedi peu après 4 h. Il a été revendiqué au téléphone par un correspondant anonyme se réclamant de l'Armée révolutionnaire bretonne (ARB), une organisation dissoute.

PONTIVY. — Samedi, 3 h 45 : une explosion réveille les habitants de Gourin, au nord-ouest du Morbihan. Un attentat vient de se produire à la perception, au centre de cette petite ville de 5 000 habitants.

« On a eu l'impression de voir comme une lumière », commente le percepteur, Jean Massé, qui habite à l'étage avec sa famille. « Nous nous sommes levés. Il y avait des vitres brisées partout, on marchait sur du verre, mais on ne voyait rien ; il n'y avait plus de courant. »

L'explosion a fait un trou d'un mètre de diamètre dans le mur du rez-de-chaussée, sous une fenêtre. Toutes les vitres de la perception ont été brisées par la déflagration et leurs barreaux de protection projetés jusqu'au milieu de la rue ; à l'intérieur, les bureaux sont dévastés. Dans un rayon de cinquante mètres, des murs se sont lézardés, des dizaines de fenêtres sont brisées et des portes d'entrée faussées. Deux voitures ont également été endommagées. Heureusement, aucune victime n'est à déplorer.

La police judiciaire de Rennes a immédiatement été saisie. Jusqu'au début de l'après-midi les inspecteurs ont effectué des pré-



L'explosion a provoqué un trou de plus d'un mètre de diamètre dans le bâtiment de la perception. Toutes les vitres ont été brisées et leur grille de protection arrachée.

lèvements et examiné les débris qui jonchaient le trottoir et la rue.

« Une moyenne puissance, un

kilo environ, moins qu'à Rennes au rectorat l'an dernier » : tels sont les termes employés par un

inspecteur pour évaluer la charge utilisée. Les prélèvements seront analysés par un laboratoire parisien qui déterminera la nature de l'explosif.

## Un coup de fil à la radio locale

Dès samedi, les inspecteurs ont remarqué que « le dispositif de mise à feu était apparemment électrique : un moniteur branché à un détonateur, ce n'est pas vraiment du travail artisanal ».

L'attentat a été revendiqué par l'ARB (Armée révolutionnaire bretonne), samedi à 16 h, par un appel téléphonique à Radio Montagnes Noires, la radio locale qui émet sur tout le centre de la Bretagne. Le correspondant anonyme a annoncé une « confirmation écrite prochaine de l'attentat ».

A Gourin, on pense que cet acte est à rapprocher d'une manifestation prévue mercredi à Rennes « pour le maintien de la clinique de Gourin et la sauvegarde de l'emploi ». La clinique, le troisième employeur local, a été mise en liquidation judiciaire le 26 février, après avoir déposé son bilan quinze jours plus tôt. Depuis, toutes les forces vives, élus en tête, se mobilisent pour sauver ses soixante-trois emplois, si vitaux dans cette région en cours de désertification.

Les plus récents attentats revendiqués par l'ARB remontent aux 5 et 7 août 1992. Le premier visait le bâtiment d'accueil d'un site mégalithique à Locmariaquer (Morbihan) ; le second avait été perpétré contre une étude notariale de Pleyben (Finistère).

Claude LEMERCIER.



### Finistère : attentat contre une étude de notaire

Une charge explosive a gravement endommagé, vendredi à 1 h 30, l'étude des notaires associés Ropert et Roignant au 66, route de la Gare, à Pleyben (Finistère) mais aucune victime n'est à déplorer. La charge était placée à l'arrière du bâtiment. L'attentat n'a pas été revendiqué. La police judiciaire de Brest s'interroge sur les raisons de cet acte. Une hypothèse examinée parmi d'autres : les notaires de Pleyben accueillent une clientèle britannique, amateurs de maisons bretonnes des monts d'Arrée.

*OF 8/9/87 22*  
Le corps d'une Angevine retrouvé 18 ans après

Ouest France.

8.9. Août 92

4 septembre 92

### L'ARB revendique les deux attentats du mois d'août en Bretagne *OF 4/9/92*

Une lettre signée de l'Armée révolutionnaire bretonne et adressée à l'agence France Presse à Rennes revendique au nom de ce mouvement les deux attentats commis au début du mois d'août en Bretagne. L'ARB, qui s'en prend à l'impuissance des écologistes, affirme avoir voulu « **contrer les lobbies financiers et les bradeurs du patrimoine** » en détruisant, le 5 août, une partie du centre d'information archéologique sur le site des mégalithes de Locmariaquer, près de Carnac, et, le 7 août, en plastiquant l'étude de deux notaires de Pleyben effectuant des transactions immobilières avec des Britanniques acheteurs de résidence secondaire en Bretagne. L'ARB a revendiqué, ces dernières années, plusieurs attentats : contre une agence du Crédit agricole à Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine en 1989, la cité administrative de Quimper en 1990, un bureau de vente immobilière à Saint-Lunaire en 1991. Les attentats, en janvier 1992, contre la maison des examens et le rectorat d'académie à Rennes ont été, eux, revendiqués au nom du FLNC corse.



Ouest France

31 mars 90

Pas de « citoyenneté bretonne »

OF 31/03/90

## Le professeur devra payer ses impôts

Le droit français est-il applicable en Bretagne ? Telle est la question-piège posée par un directeur d'établissement d'enseignement privé de Quimper, M. Jean Mahé. Ce dernier condamné par le tribunal administratif de Rennes à payer l'impôt sur le revenu qu'il devait au titre des années 1979 à 1982, a fait état, devant la cour administrative d'appel de Nantes, d'une « citoyenneté bretonne ». En vain.

NANTES. — Avant que la cour nantaise se prononce sur le fond, M. Jean Mahé souhaitait voir la Cour Internationale de Justice se prononcer sur « la reconnaissance possible d'une citoyenneté bretonne distincte de la citoyenneté française ».

Les magistrats nantais n'ont pas fait droit à la demande du Quimpérois. En s'appuyant sur l'article 1 du code civil, ils ont rappelé que les lois sont exécutoires sur tout le territoire français, dont à l'évidence fait partie le département du Finistère.

### 1789 et non 1532

Les magistrats ont jugé décisif sur ce point un décret d'août 1789 de l'Assemblée

nationale constituante. Au terme de ce décret: « Une constitution nationale et la liberté publique étant plus avantageuses aux provinces que les privilèges dont quelques-unes jouissaient, et dont le sacrifice est nécessaire à l'union intime de toutes les parties de l'empire, il est déclaré que tous les privilèges particuliers des provinces, principautés, pays, cantons, villes et communautés d'habitants, soit pécuniaires, soit de toute autre nature, sont abolis sans retour et demeureront confondus dans le droit commun de tous les Français ».

Les dispositions remontant à l'ancien régime et qui auraient prévu le consentement à l'impôt des « Etats de Bretagne »

n'ont donc plus cours. Le texte de 1789, suffisamment clair, dispense donc d'une relecture, même au niveau européen, de l'acte conclu en 1532 entre le royaume de France et la Bretagne.

Et comme les procédures relatives aux taxations fiscales n'entrent pas dans le champ de la Convention européenne permettant la saisine de la Cour Internationale de Justice et du Comité des droits de l'homme, M. Mahé n'a plus qu'à s'acquitter de ses impôts, dans les légaux légaux, comme tout citoyen français.

J. BOISLÈVE



Ouest France 13 juillet 90

## Le Breton et l'impôt: l'opinion de M. Mahé

Nous avons rendu compte (O.-F. du 31 mars) de la décision de la cour d'appel administrative de Nantes rejetant la requête de M. Jean Mahé, directeur d'école privée en retraite à Quimper. Celui-ci estimait que le droit français ne s'applique pas en Bretagne, notamment pour le paiement de l'impôt. M. Mahé, qui n'a pas obtenu satisfaction, explicite ci-dessous son point de vue.

« Peuple historiquement organisé, la Bretagne est dans les conditions juridiques qui lui permettent de se présenter la tête haute devant les tribunaux internationaux pour que soient respectés ses droits inaliénables. Le droit international reconnaît à chaque Breton une

personnalité juridique bretonne. L'Etat français, qui ne respecte pas son contrat avec la Bretagne, est juridiquement disqualifié.

« C'est ce que j'ai soutenu devant la cour administrative d'appel de Nantes. Usant de tous mes droits comme Breton pour faire front à l'injustice, je me suis battu depuis sept ans pour voir reconnaître enfin par la cour le caractère commercial de mon activité professionnelle. En outre, la Direction des impôts admet enfin que "la détermination des opérations imposables... ne peut... faire l'objet d'aucune contestation sérieuse". J'ai donc gagné, moralement.

« Je revendique une personnalité juridique bretonne. Pour résister à la pression injuste et illégale de l'administration, appel à la totalité du système juridique auquel j'ai droit comme membre d'un peuple vivant aujourd'hui et historiquement organisé au cours de l'histoire des hommes. L'article 16 du Pacte International

relatif aux droits civils et politiques, ratifié par l'Etat français, déclare: "Chacun a droit en tous lieux à la reconnaissance de sa personnalité juridique". La personnalité juridique bretonne est distincte de celle qui est attachée à la qualité de citoyen français.

« La cour a reconnu son incompétence sur la question préalable de ma personnalité juridique et elle a affirmé qu'aucune voie de droit n'existait lui permettant de faire consulter les tribunaux compétents (Genève et La Haye). Le système judiciaire français ne serait-il pas en mesure d'assurer la garantie des droits énoncés dans la Convention européenne des droits de l'homme et dans le Pacte? L'administration ignore-t-elle les droits de l'homme? Pour moi, la Bretagne et l'Etat français, c'est la Lituanie et l'empire russe. Intimidation. Culpa-bilisation. Humiliations. Contraintes. Injustices.

Un futur citoyen européen  
de nationalité bretonne.



87 1374/90



1990

Europe France Juin 90

A Saint-Lunaire

GF 2116/90

# Le bureau de vente des Marines de Longchamp saccagé par une explosion



Une explosion a ravagé le bureau de vente d'un ensemble immobilier « Les marines de Longchamp », à Saint-Lunaire, dans la nuit de mardi à mercredi. Cet acte a été revendiqué, par téléphone, au nom de l'Armée révolutionnaire bretonne.

**SAINT-LUNAIRE.** — Le fait s'est produit vers 5 h 35, mercredi, et un voisin a entendu une explosion. « Mais cela aurait pu tout aussi bien être le bruit d'un avion par exemple... » C'est vrai aussi que le quartier est plutôt désert en

cette saison et que les habitations occupées sont relativement éloignées de la dune.

Un ami de Jean Collet, promoteur de l'opération, lui a téléphoné. En se promenant de bonne heure, il avait remarqué de loin un carreau cassé. Mais une fois sur les lieux, vers 7 h 30, M. Jean Collet s'est rendu compte de l'importance des dégâts. Toutes les vitres sont soufflées, les boiseries arrachées et le bureau est en piètre état.

Les enquêteurs de la PJ ont inspecté les lieux avec minutie pour tenter d'établir la nature de l'explosif, placé sans doute sous le

plancher depuis l'extérieur. S'agissait-il d'un attentat ? Peut-être. En tout cas, dans le courant de l'après-midi, l'ARB (Armée révolutionnaire bretonne) revendiquait l'acte par téléphone, auprès de l'Agence France Presse, une revendication dont on attendait confirmation écrite.

Le projet de construction sur la dune de Longchamp doit comprendre un ensemble de thalassothérapie - remise en forme et un complexe immobilier. On sait qu'actuellement la réalisation est quelque peu bloquée pour un problème de voisinage et que l'affaire est devant les tribunaux.